



# CALENDRIER

## Formation au métier de sophrologue

Institut Français de Sophrologie  
et du Métier de Sophrologue

### Cycle 1

Module 1 Mise en place des fondamentaux	06, 07 et 08 avril 2018
Module 2 Acquisition des fondamentaux 1A	04, 05 et 06 mai 2018
Module 3 Renforcement des fondamentaux 1B	08, 09 et 10 juin 2018
Module 4 Acquisition capacités d'accompagnement	29 et 30 juin 2018
Module 5 Validation des premières unités capitalisables pour DC3	24, 25 et 26 août 2018
Module 6 Acquisition des fondamentaux 2	21, 22 et 23 septembre 2018
Module 7 Acquisition des fondamentaux 3	26, 27 et 28 octobre 2018
Module 8 Acquisition des fondamentaux 4	09, 10 et 11 novembre 2018
Module 9 Développement des capacités d'accompagnement	07, 08 et 09 décembre 2018
Module 10 Conception de sa méthodologie	11, 12 et 13 janvier 2019
Module 11 Identification et renforcement des fondamentaux acquis	15 et 16 mars 2019
Module 12 Validation des capacités fondamentales acquises	26, 27 et 28 avril 2019

Il convient d'avoir validé le cycle 1 pour accéder au cycle 2

# CLERMONT-FERRAND Printemps 2018 - Week-End

### Cycle 2

Module 13 « Consolider ses compétences relationnelles »	24, 25 et 26 mai 2019
Module 14 « Consolider sa méthodologie et ses compétences d'accompagnement »	21 et 22 juin 2019
Module 15 « Identifier les freins à l'accompagnement et savoir mettre en place les réponses adaptées »	30, 31 août et 01 septembre 2019
Module 16 « Maitriser l'accompagnement individuel »	27, 28 et 29 septembre 2019
Module 17 « Consolider sa méthodologie et ses compétences d'accompagnement »	18 et 19 octobre 2019
Module 18 « Développer son identité professionnelle »	29, 30 novembre et 01 décembre 2019
Module 19 « Intégrer ses capacités, compétences et valeurs »	20, 21 et 22 décembre 2019
Module 20 « Analyser sa pratique professionnelle »	24 janvier 2020
Module 21 Valider ses compétences en vue de l'obtention du diplôme et du titre	28 et 29 février 2020
Module 22 « Donner vie à son projet – créer et gérer son activité »	03, 04 et 05 avril 2020

Ces dates peuvent être soumises à modification en cas de force majeure